

Sujet N°4 :

- EPC (Points d'ancrage, ligne de vie, garde-corps...)
- Formations, personnel d'appoint, aptitude médicale



Table n°7



Table n°8

Nous distinguons **différents types d'EPC** :

- Les échafaudages
- Les filets de sécurité
- les lignes de vie
- Les gardes corps.

Le choix de l'EPC est décidé entre le client et l'entreprise intervenante suite à une analyse de risque au préalable et lors du PDP.

Les EPC pour les travaux en hauteur sont soumis à des réglementations. Pour pouvoir mettre en place les EPC, les utiliser et les vérifier, des formations et aptitudes médicales sont nécessaires.

Cependant au sein du groupe de travail, nous avons fait ressortir **des points de vigilances à prendre en compte lors de l'utilisation des EPC pour les travaux en hauteur.**

✓ **Echafaudages :**

- Mise à disposition d'un échafaudage par le client pour l'ensemble du chantier : Risque que l'EPC n'est pas adapté à toutes les activités et n'assure pas la sécurité des intervenants. Il est important que les intervenants demandent les modifications nécessaires pour faire les travaux avec l'EPC adapté.
- Coactivité importante : Difficulté de contrôler la charge sur les planchers lorsqu'il y a beaucoup de personnes et de matériels sur l'équipement. La planification des travaux doit prendre en compte cet aspect et des visites de chantier permettent d'effectuer des contrôles.
- Méconnaissance de l'historique de l'échafaudage lorsque celui-ci a subi des dégradations ou des modifications. Il est important de vérifier l'échafaudage avant chaque utilisation et de remonter toute anomalie constatée sur l'équipement même si les intervenants ne sont pas directement concernés sur leur poste de travail.
- Pancartes : Des dysfonctionnements sont constatés avec des pancartes non présentes, non signées ou pas signées par tous les utilisateurs. Des améliorations peuvent être apportées en informatisant le système de vérification et de signature.
- Chantiers de longue durée : Il est constaté davantage d'événements sécurité sur les fins de chantier à cause de l'habitude, d'une baisse d'attention et moins de sérieux dans la vérification. Il est important de rappeler régulièrement les règles de sécurité.

✓ **Filets de sécurité :** Une réglementation existe concernant la pose des filets, mais pas de règles concernant la vérification, la réparation et le suivi de ceux-ci.

✓ **Lignes de vie :** Une réglementation complexe.

- Lignes de vie provisoires : Pour la pose, il est demandé de se référer à la notice d'utilisation et il n'est pas demandé de formation particulière. Par conséquent, par méconnaissance, il y a un risque que l'équipement soit mal posé et mal utilisé.
- Point d'ancrage : Des règles sont à respecter pour assurer une pose conforme de la ligne de vie. Soit un test avec un extractomètre, soit appliquer le principe de redondance des points (double point d'ancrage).
- Mise en place ligne de vie : Il est important de :
 - Prendre en compte la gestion du frottement,
 - de ne pas être en tension maximale,
 - de ne pas implanter la ligne de vie avec du vide en dessous
 - de prévoir les bons EPI (harnais et bonnes longueurs de longes)
 - de prévoir les moyens de secours
 - de faire appel à un organisme vérificateur

✓ **Gardes corps :** Equipement réglementé. Celui-ci n'est absolument pas un point d'ancrage



MASE Atlantique

Réunion de partage d'expérience du 18 janvier 2018

CONCLUSION :

Nous constatons un écart important, dans le respect des règles de pose de certains EPC comme la ligne de vie provisoire, entre des spécialistes et des entreprises suivant uniquement la notice d'utilisation. Pour la pose des EPC de travaux en hauteur, il est préférable de faire appel à des spécialistes pour assurer une protection optimale.